

OFFRE DE SERVICE CIVIQUE

MAIRIE DE TEYRAN (34820)

SERVICE CULTUREL

Participation à la coordination et à l'animation des actions culturelles

Secteur

Service culture au sein d'une commune de 5 000 habitants

Objet de la mission

Apporter son concours au Service Culture de la commune pour mener ses projets culturels et les communiquer auprès du public.

Objectif d'intérêt général

Contribuer à organiser et à faire connaître les activités culturelles du Service, en allant au-devant de ses publics et de ses partenaires, en travaillant étroitement avec l'équipe.

Mission détaillée

Au sein du Service Culture de la Ville de Teyran, sous l'autorité de la responsable du Service Culturel, le stagiaire contribuera au fonctionnement du service et sera amené à participer :

- à la coordination des actions culturelles :

- . préparation et suivi logistique et organisationnel des événements culturels et patrimoniaux
- . relations avec les partenaires et les intervenants (artistes, invités etc.)
- . démarches administratives, communication
- . accueil des publics
- . veille culturelle

- à l'animation des actions culturelles en direction de la jeunesse et de la petite enfance au sein de la médiathèque : lectures, ludothèque, multimédia

En fonction du profil, la personne pourra être associée aux activités bibliothéconomiques (prêt/retour de documents, rangement, catalogage, équipement).

Description du profil recherché

- Être éligible aux conditions de volontaire en Service civique ;
- Intérêt pour le secteur culturel : arts plastiques, théâtre, musique, lecture, patrimoine, jeux de société, numérique, etc.
- Sens de la médiation et des relations publiques
- Autonome, méthodique, capable de prendre des initiatives, et sachant travailler en équipe
- Permis B
- Travail 37h hebdomadaires, du mardi au samedi midi ; disponibilité occasionnelle en soirées et le week-end, en fonction de la programmation du Service

Date de prise de fonction

Dès que possible

Durée

Au moins 6 mois

Date limite de candidature

15 octobre

Rémunération envisagée

Indemnisation légale

Formations obligatoires

Pendant sa mission, le volontaire bénéficie de la formation certifiante PSC1 pour acquérir les gestes de premiers secours et d'une formation civique et citoyenne (contenu et format variables selon l'organisme d'accueil : conférence, débat...). Ces deux formations doivent obligatoirement être organisées par l'organisme d'accueil et réalisées pendant la période d'engagement en Service Civique.

Tutorat et accompagnement

Le volontaire est également accompagné par un tuteur référent au sein de l'organisme d'accueil pour mener à bien sa mission. Le tuteur aide également le volontaire à réfléchir à son projet d'avenir à l'issue de son Service Civique et réalise son bilan nominatif.

Le volontaire sera placé sous le tutorat du responsable du Service, présent sur les lieux.

Envoi des candidatures (lettre de motivation et CV) :

A adresser à l'attention de :

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

Place de l'église

34820 TEYRAN

ou

recrutement@ville-teyran.fr